

VOS CONTACTS EN REGION

Pour connaître la disponibilité des hôtels, des relais téléphoniques locaux ont été mis en place.

Ce sont des bénévoles qui se mettent à votre service.

Pour toute autre question, merci de vous reporter à la présente notice, de vous adresser directement au secrétariat régional.

Secrétariat régional : ☎ **06-88-41-14-86**

mail : inscription-pvlc@pelerinage-rosaie.org

Responsable : **Line CHARRON** Tél : **06.88.41.14.86**

VOITURAGE HÔTEL : **Daniel FALLOURD** Tél : **06.08.83.68.28**

TRANSPORTS

Renseignements : **Christophe BLANCHARD** Tél : **06 14 39 39 17**

Arrêts des autocars pour les pèlerins

Deux-Sèvres : **Chiché** (place de l'Église) - **Mauléon** (place de la Croix verte) – **Mazières-en-Gâtine** (place de l'église) – **Moncoutant** (place de l'église) – **Niort** (A10 sortie 32 -50, rue Charles Darwin, pkg face à la salle de l'Acclameur) – **Parthenay** (gare SNCF) – **Secondigny** (place du Maréchal Leclerc).

Loir et Cher : **Mer** (feux centre-ville) – **Blois** (parking covoiturage autoroute A10 – sortie 17).

Vendée : **Aizenay** (place de l'église) – **Challans** (place Victor Charbonnel) – **Fontenay-le-Comte** (A83 sortie 8, centre) – **La-Roche-sur-Yon** (parking des Flâneries, face au McDonald's) – **Les Essarts** (place de l'église) – **Les Herbiers** (place des Droits de l'Homme) – **Luçon** (A83 sortie 7, Ste Hermine) – **Mortagne-sur-Sèvre** (place de la roseraie) – **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** (rond-point de l'Europe, magasin Atlas).

Vienne : **Châtelleraut** (A10 sortie 26, Châtelleraut Nord) – **Poitiers** (Gare SNCF).

Arrêts des autocars PMR (pèlerins en accueil)

Fontenay-le-Comte (A83 sortie 8, centre) - **La-Roche-sur-Yon** (parking des Flâneries, face au McDonald's) - **Luçon** (A83 sortie 7, Ste Hermine) - **Niort** (A10 sortie 32 -50, rue Charles Darwin, parking face à la salle de l'Acclameur) - **Poitiers** (A10 – Poitiers Nord, parking centre routier).

Région Poitou - Vendée - Loir et Cher

5, rue des comtes d'Asnières – 85120 St Pierre-du-Chemin

☎ **06-88-41-14-86**

E-mail : inscription-pvlc@pelerinage-rosaie.org

Notice explicative Bénévoles

PÈLERINAGE DU ROSAIRE

Du 6 au 11 octobre 2026

« Réjouis-toi »

INSCRIPTION des Hospitalières, Hospitaliers, Hôtesse, Commissaires, Choristes

Pour s'inscrire, **merci de remplir avec soin le Bulletin d'Inscription** ci-joint (un par hospitalière, hospitalier, hôtesse, commissaire, choriste) et de le renvoyer signé et accompagné du montant total du règlement au secrétariat régional.

Don

Pour les membres de l'hospitalité qui souhaitent faire un don à l'Hospitalité du Rosaire, vous pouvez :

Libeller un chèque à l'ordre de l'Hospitalité du Rosaire, et l'envoyer au 1, impasse Lacordaire 31000 TOULOUSE ou Payer par carte bancaire sur le site (sécurisé)

HelloAsso. Adresse : www.helloasso.com

Dans l'un et l'autre cas, vous recevrez un reçu fiscal (pour un don de 25 € minimum par chèque, sans minimum pour les dons reçus par carte bancaire).

Cotisation

Les hôtesse, les commissaires et les choristes s'acquitteront de leurs cotisations respectives auprès du secrétariat de leur branche.

VENIR AU ROSAIRE POUR SERVIR

Tous les bénévoles qui servent au Pèlerinage (Hospitalières, Hospitaliers, IDE, Kinés, Médecins, Commissaires, Hôtesse, Choristes) **sont avant tout des Pèlerins, et c'est parce qu'ils sont pèlerins qu'ils peuvent servir.**

Le service des hospitalières et des bénévoles débute le mardi et se termine le dimanche matin après le départ des pèlerins en accueil.

Tout Pèlerin doit être inscrit en région, **c'est pourquoi tous les acteurs doivent régler la cotisation régionale.** Après 75 ans, les Acteurs du Rosaire deviennent Honoraires de leur branche, **Si vous êtes dans ce cas, merci de cocher la case Honoraire en plus de votre branche.**

ASSURANCE RAPATRIEMENT

Si vous bénéficiez d'une assurance rapatriement au titre de votre **assurance habitation, automobile**, ou autre merci de l'indiquer dans la rubrique **Assurance Rapatriement** du *Bulletin d'Inscription*.

Contactez la Direction Régionale qui vous donnera tous les renseignements utiles.

HÉBERGEMENTS

Hôtels (voir liste détaillée)

Aucune pré-réservation ne sera acceptée.

Les chambres sont réservées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, dans la limite des places disponibles.

Merci d'indiquer un deuxième hôtel pour le cas où le premier hôtel serait complet.

Préférence 1 / Préférence 2

Pour les acteurs désirant réserver dans le même hôtel, bien vouloir envoyer l'ensemble des bulletins d'inscription de tous les membres du groupe.

Foyers de l'Hospitalité : La Direction Régionale dispose d'un nombre limité de places au **Foyer Ave Maria**. Toutefois, et comme à l'habitude, *toutes les personnes logeant à l'Ave-Maria recevront à leur arrivée une enveloppe avec tous les tickets nécessaires pour les repas de leur séjour*

TARIFS

Cotisation Régionale (obligatoire)	15 €
Inscription pour une personne	45 €
Inscription enfant	gratuit

Les frais d'inscription comprennent les frais de secrétariat, le livret programme, la contribution versée aux Sanctuaires de Lourdes, l'assurance.

Les tarifs hôteliers couvrent 5 nuitées (du mardi soir au dimanche matin) en pension complète, avec le dîner du mardi soir et le petit-déjeuner du dimanche.

Les éventuelles nuitées supplémentaires doivent être ajoutées à ce tarif et réglées directement à la Région.

Merci d'indiquer vos dates et heures d'arrivée et de départ afin de le signaler à l'hôtelier.

Transport 185 € repas du midi à l'aller et au retour compris

Reportez-vous à la liste des points de départ en dernière page.

Offrande

La Direction Générale confie à votre bienveillance les pèlerins malades qui désirent aller à Lourdes prier Notre Dame. Chaque année, votre générosité permet d'aider ces pèlerins.

Merci d'indiquer le montant de votre offrande dans la colonne **Règlement** du *Bulletin d'Inscription*.

FEUILLE DE ROUTE ET BADGE

Vous recevrez votre feuille de route une dizaine de jours avant le Pèlerinage avec les horaires de transport et votre affectation.

Merci de la conserver avec vous pendant toute la durée du Pèlerinage.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Virement

Vous pouvez régler par virement bancaire sur le compte **Société Générale :**

IBAN : FR76 3000 3016 3000 0372 7026 772

BIC S0GEFRPP.

Chèque

Si vous réglez par chèque, vous pouvez **régler en trois fois maximum**, à condition d'envoyer la totalité du règlement en précisant au dos de chaque chèque la date d'encaissement souhaitée.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Pèlerinage du Rosaire.

Date limite d'encaissement du dernier chèque : 25 septembre 2026.

Si une question financière vous empêche de participer au Pèlerinage, n'hésitez pas à adresser par courrier une demande motivée de remise au secrétariat de Région. Notez toutefois qu'une contribution minimale vous sera demandée.

LIVRET PROGRAMME

Les bénévoles qui viennent par leurs propres moyens devront retirer leur **Livret Programme** à la **Permanence de Région** à Lourdes sur présentation de leur feuille de route.

Les foulards peuvent être vendus à la **Permanence de Région**. (4€)

ANNULATIONS & REMBOURSEMENTS

Les désistements **ne pourront être** remboursés que s'ils ont été signalés par courrier **5 jours avant le jour du départ au pèlerinage** (30 septembre 2026), et sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou autre) en cas de force majeure.,

Pour le transport, les désistements à moins de deux jours du départ, 100 % du montant reste acquis à l'Association. Au-delà de cette période, il ne sera pas effectué de remboursement.

Dans tous les cas, la cotisation, les frais d'inscription et l'offrande restent acquis par l'Association.

NOUVEAU ET IMPORTANT

Nous procédons à une période test quant à l'inscription en ligne des bénévoles.

Cette inscription en ligne n'est pas obligatoire. La date butoir des inscriptions en ligne des bénévoles est fixée au 15 mai 2026 inclus. Pour le règlement, il est conseillé de payer par virement (se référer à l'IBAN ci-dessus). Vous pouvez programmer vos virements en trois fois. Vous avez toujours la possibilité de payer par chèque en trois fois, à renvoyer au secrétariat.

Passer la date butoir du 15 mai 2026, les bénévoles non inscrit en ligne recevront un bulletin d'inscription papier et suivront la procédure habituelle.